

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

2 juillet 1992 - n° 1090
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Le droit au travail négatif

La hausse annoncée de la cotisation d'assurance-chômage a été acceptée sans autre état d'âme. Pourtant les pouvoirs publics multiplient les effets d'annonce assommoir: hausses des taxes, hausses d'impôts, se superposant aux augmentations, celles-là réelles dès qu'annoncées, du loyer de l'argent. Pour le chômage, même si la cotisation est retenue automatiquement à la source, domine l'esprit de solidarité: contribution de ceux qui travaillent à ceux qui chôment. Et souvent, aussi, sentiment d'une garantie pour soi-même, dans l'idée que cela pourrait nous arriver un jour...

Certes, côté patronal, quelques commentateurs ont tenu à prévenir contre les risques d'abus, mais sur un mode mineur. Les chiffres de la montée du chômage sont trop réels, sans supercherie.

D'une crise ou d'une récession à l'autre, celle d'avant-guerre, ou plus près de nous, celle de 1975-76, voire celle de 1981-82, s'observe une mutation de notre société. On a surtout retenu la moins grande «élasticité» (les guillemets pour souligner l'inhumanité du mot) de la main-d'œuvre étrangère. Le glissement des permis saisonniers en permis annuels et surtout d'établissement ne permet plus, dans la même mesure qu'autrefois, de renvoyer les forces de travail «importées».

La crise d'aujourd'hui révèle surtout

l'importance du travail des femmes, le développement du tertiaire, frappé lui aussi par la récession.

L'assurance-chômage joue dès lors des rôles plus diversifiés, comme si elle renvoyait en creux à une autre société où seraient garantis le droit au travail et le droit à la croissance. Côté entreprises et côté salariés.

Côté entreprises, on assiste à des tentatives d'étendre au tertiaire le chômage partiel, soit la réduction d'horaire (donc des charges salariales de l'employeur), indemnisée par l'assurance-chômage.

Le chômage partiel est une bonne mesure, adaptée à l'industrie. Elle permet de ne pas augmenter les stocks, d'attendre, sans dissoudre des équipes performantes, que se remplisse à nouveau le carnet de commandes; elle prévient le chômage complet.

Mais que dire de ceux, par exemple, ces éditeurs de journaux, qui sont indemnisés pour une réduction d'horaire de leur personnel, dont ils exigent la même production que s'ils travaillaient à plein temps? Une entreprise, détentrice d'un monopole, a envisagé de recourir pour un secteur au chômage partiel? Et même l'Etat de Genève s'est demandé s'il ne pourrait pas réduire l'horaire hebdomadaire de ses fonctionnaires à trente-six heures, en faisant payer la

AG

(suite en page 2)

Douaniers

(*réd*) A propos de la restructuration du corps des gardes-frontière, cette déclaration de leur chef pour le cinquième arrondissement, le colonel von Kaenel:

Les craintes de ces communes situées à la frontière, je les comprends. Mais les autorités ignorent que du point de vue de la sécurité, nous avons tenu compte de la pénétration d'éléments indésirables avec l'incertitude de la présence de l'unité mobile. C'est une unité composée de quatre hommes qui interviennent en force et par surprise.

(*Journal de Genève et Gazette de Lausanne, 22 juin.*)

Y'a pas à dire, on est bien gardé !

Pour rester dans le registre des frontières, les associations d'étudiants ne seront pas parmi les premières à les faire tomber, malgré tous leurs discours sur les échanges et la mobilité, les programmes Erasmus et l'enrichissement procuré par la libre circulation des étudiants. A témoin cette annonce parue dans *Uniscope*, l'hebdomadaire de l'Uni de Lausanne:

La FAE (Fédération des associations d'étudiants de l'UNIL) cherche un(e) secrétaire général(e) à mi-temps. (...) Ce poste s'adresse à une personne licenciée d'une université suisse (...).

Un Islandais pourra bientôt être notaire à Echallens. Mais un Suisse ayant étudié à Lyon ne pourra pas être secrétaire de la FAE. Ainsi va l'Europe.

Les journaux au rabais

Toutes sortes de publications, pourvu qu'elles sortent régulièrement, bénéficient de tarifs réduits de distribution. Cette forme d'aide indirecte à la presse pose une question toute simple: qu'est-ce qu'un journal ?

(pi) On sait qu'au nom de l'aide à la presse, 6000 titres sont transportés à tarif réduit, couvrant moins de la moitié des frais de distribution. Coût de l'opération en 1991: 269 millions de francs. Parmi ces titres «subventionnés», DP bien sûr, mais aussi des envois qui ne sont en rien des journaux, comme le communiqué hebdomadaire des Groupements patronaux vaudois, grands donneurs de leçons sur la manière de faire des économies, surtout dans l'administration fédérale et ses régies. Et aussi tous les journaux qui, malgré une conjoncture morose, continuent de

présenter des comptes bénéficiaires et contiennent bien davantage de publicité que d'articles. Le rabais PTT étant accordé aux journaux pourvu que la partie rédactionnelle représente au moins 15% du tout, cela signifie que la plus grande partie des 269 millions sert en fait à financer la distribution de publicité. Drôle d'aide à la presse...

La nouvelle organisation des télécommunications ne permettant plus les subventions croisées, dont profitait la poste, un groupe de travail étudie une nouvelle manière de gérer cette aide. On parle de la limiter à un millier de

titres et d'exiger un certain nombre de parutions annuelles. Mais les experts travaillent à l'envers du bon sens: il serait plus logique de s'entendre d'abord sur les objectifs, et ensuite sur les moyens de les satisfaire. Le but est-il de privilégier la diversité de la presse ? d'abaisser le prix des journaux ? de favoriser les petits titres dans les régions décentrées ? de défendre l'identité culturelle des minorités ? de permettre l'expression de mouvements de pensées marginaux ? Ce n'est qu'une fois cette décision politique prise et rendue publique que des critères d'aide pourront être définis. Et c'est à l'autorité qui décide de soutenir la presse que doit revenir la charge d'en payer le prix. Les PTT ne sont certes pas compétents pour décider ce que doit être l'aide à la presse. Mais les départements de MM. Ogi et Stich, qui ont formé le groupe de travail, n'ont pas à décider de largesses qui ne leur coûtent rien.

Dans tous les cas, une aide à la presse ne devrait concerner que la partie rédactionnelle des journaux. Il n'est pas normal que deux journaux de cinquante pages, dont l'un ne contient que des articles et l'autre quarante pages de publicité, bénéficient d'une aide équivalente.

Mais surtout, il semble nécessaire de définir clairement ce que l'on range dans la catégorie «presse». Faut-il soutenir un journal d'entreprise au même titre qu'un quotidien régional ? Pour l'instant, semble être admis tout imprimé ayant une parution plus ou moins régulière. Ce qui permet par exemple à de nombreux journaux d'association pour lesquels aucun abonnement n'est payé d'être distribués à tarif réduit. S'agit-il de presse ou d'information aux membres ? La question n'est certes pas simple, mais une nouvelle définition devrait permettre d'éviter le gaspillage: nombre de ces publications ont un taux de lecture très bas, parce que l'«abonné» les reçoit automatiquement, en qualité de membre.

Enfin, la distinction de tarif qui avantage les quotidiens par rapport aux hebdomadaires et ceux-ci par rapport aux autres périodiques est injustifiée: elle revient à demander un tarif inversement proportionnel aux prestations fournies. Le quotidien, bien que coûteusement traité en service de nuit, est facturé moins cher qu'un mensuel qui met deux jours pour arriver à destination.

Quel est le journal défenseur du libéralisme à la de Pury qui se lancera dans cette bataille ? ■

Le droit au travail en négatif

(suite de l'édito)

différence par l'assurance-chômage. L'idée, soyons justes, n'a pas été beaucoup plus loin que le «cerveau» qui l'avait conçue.

L'extension du chômage partiel pose les limites du soutien des entreprises. Est-il légitime si elles appartiennent à un groupe qui distribue des bénéfices ? Et si le passage à vide d'une entreprise n'est que temporaire, si elle récupère sa capacité de bénéfice, l'assurance collective ne devrait-elle pas être détentrice d'une créance correspondant à l'aide obtenue, créance qui devrait être honorée en cas de retour à la prospérité ?

Côté salariés, on observe que la forte augmentation de la population active (+ 530 000 entre 1979 et 1990) a été surtout le fait des femmes qui représentent le 54% de cette croissance. Pas seulement des étrangères, mais principalement (pour 38%) des Suissesses, travaillant à temps plein ou, le plus souvent, à temps partiel. L'assurance, légitimement, assure individuellement chaque salarié-cotisant. C'est un droit, non une assistance. Lorsqu'il s'agit d'un couple,

le revenu du conjoint (homme ou femme) n'est pas pris en compte. On peut donc imaginer le cas d'un ménage où l'un des conjoints gagne 110 000 francs et où l'autre, au chômage, touche une indemnité de 77 600 francs (80% de 97 000 francs, montant du salaire supérieur pouvant être pris en compte). Rien de choquant, car ces situations exceptionnelles ne doivent pas cacher les cas innombrables où l'apport du deuxième gain est indispensable. Et rappelons que la cotisation est prélevée aujourd'hui sans plafond de revenu, alors qu'il existait dans les dispositions antérieures. Si ces règles ne sont pas contestables, elles posent en revanche une exigence de solidarité accrue pour les chômeurs en fin de droit, dont la situation d'assisté deviendrait, en regard, choquante.

En couvrant désormais toutes les situations professionnelles et sociales, l'assurance-chômage ne peut qu'être amenée à renforcer son soutien à ceux qui méritent en priorité l'aide collective.

AG

Les petits gestes qui paient

(jd) Les économies d'énergie, tout le monde en parle, chacun tente d'en faire mais peu sont au courant et pratiquent les petits gestes qui, multipliés, permettraient à un ménage moyen d'épargner environ 30% de sa consommation d'électricité et d'énergie fossile. Une modeste brochure de 35 pages, récemment parue, fait le tour complet de toutes les possibilités d'économies dans les ménages. Le tableau est impressionnant, de l'isolation au chauffage, en passant par la production d'eau chaude, l'éclairage, la consommation d'eau — qui exige de l'énergie pour le pompage, le traitement et l'épuration — les appareils ménagers et électroniques, l'alimentation et l'entretien. Dans chacun de ces domaines, la brochure présente les comportements et les équipements favorables à un usage économe de l'énergie et qui n'impliquent ni privations intolérables ni investissements élevés; bien au contraire, la plupart de ces gestes, nous les accomplirions spontanément si nos comportements relevaient de la pure rationalité économique.

Quelques exemples. Si chaque ménage remplaçait dix lampes standard par des lampes fluocompactes, la quantité annuelle d'énergie économisée serait de l'ordre de 550 millions de kWh, soit environ 2,5% de l'énergie électrique d'origine nucléaire produite en Suisse en 1990. De plus, à l'usage, la lampe fluocompacte est seize fois plus économique que la lampe classique à incandescence.

Il existe sur le marché des séchoirs à linge à condensation qui consomment près de 50% d'énergie en moins que les séchoirs courants. Soit un potentiel d'économie équivalent à environ 10% de la production de la centrale nucléaire de Mühleberg.

Energie grise

Les appareils électroniques sont en général peu voraces en électricité. Mais apparemment éteints ou en mode d'attente, ils consomment de l'énergie cachée dont l'utilité est très souvent nulle. Pour la Suisse on peut estimer cette consommation cachée et largement inutile à environ 10% de la consommation totale d'électricité. Une réduction de 30% de l'énergie cachée représenterait une économie équivalent à la

consommation d'électricité de 90 000 ménages.

L'énergie grise est l'énergie nécessaire à la fabrication, à la commercialisation et à l'élimination d'un bien ou d'un service. On estime que la quantité d'énergie grise d'un ménage est à peu près équivalente à sa consommation d'énergie directe. Cette quantité d'énergie grise est une conséquence de l'augmentation de la productivité. Ainsi par exemple 1 kilo de maïs américain produit selon la méthode intensive exige 150 grammes de pétrole, alors qu'au Mexique, en culture traditionnelle,

10 grammes suffisent. La quantité d'énergie grise varie fortement d'un produit à l'autre: en Suisse, la production d'un kilo de viande ou de produits laitiers nécessite 17 kWh, celle d'un kilo de légumes, 1,2 kWh seulement.

Les déchets représentent également une consommation importante d'énergie (120 kWh par tonne environ). En Suisse par exemple seuls 4% des pneus usés sont réutilisés. Quand on sait qu'un pneu rechapé exige le tiers seulement de l'énergie nécessaire à la fabrication d'un pneu neuf, on constate qu'il y a là aussi un potentiel important d'économie. ■

Economies d'énergie dans l'habitat, Energieco, 7, ch. des Campanules, 1219 Genève. Tél. 022/796 38 87.

INDEXATION DES SALAIRES

Ça monte et ça descend (parfois)

(cfp/fth) L'échec devant le peuple du paquet financier proposé par le gouvernement genevois — après négociation avec les syndicats — a eu pour effet de geler immédiatement l'indexation des salaires des employés de l'Etat, de même que celle des prestations et des allocations.

L'indexation des salaires sous sa forme actuelle, à savoir l'adaptation automatique des traitements au coût de la vie, une manière de préserver le pouvoir d'achat des travailleurs et de soutenir la consommation, est un acquis de la fonction publique et de nombreuses conventions collectives de travail qui date, dans la plupart des cas, d'une époque où l'inflation était modérée.

Nous sommes habitués, depuis la fin des années soixante, à ce que cette adaptation des salaires se fasse toujours à la hausse. L'enjeu des négociations entre partenaires sociaux est généralement le rythme de la compensation du renchérissement ou le taux d'indexation.

L'épisode genevois est l'occasion de rappeler que les employeurs, y compris les services publics, n'ont pas manqué par le passé de prendre prétexte de baisses de prix pour ordonner des baisses des salaires. En 1933, en dépit d'un vote populaire qui s'opposait à une réduction des salaires du personnel fédé-

ral, un arrêté fédéral urgent réduisait ces traitements de 4,5% en moyenne. On procéda à une seconde baisse en 1936. L'Alliance des indépendants, qui avait préconisé une réduction plus forte encore, notait alors dans son manuel: «*Sous le coup de la crise économique, les salaires dans l'économie privée avaient baissé dans une proportion beaucoup plus considérable durant la période de 1921 à 1935 que ceux du personnel des services et administrations publiques. Les ouvriers, par exemple, c'est-à-dire les classes de salariés inférieures, durent accepter une baisse de 10% et souvent même davantage. Les traitements des employés furent touchés plus fortement encore, dans certaines industries, la réduction alla jusqu'à 35%*».

L'indexation des prix de biens et de services est en général plus généreuse que celle des salaires. Comme le notait en 1946 le congrès de l'Union syndicale suisse dans l'une de ses résolutions: «*Le Congrès ne peut pas considérer comme équitables les mesures prises par les autorités dans la question des prix et des salaires. Pour autant que le revenu était déterminé par les prix des marchandises, l'on a admis en principe la compensation intégrale des frais. Mais lorsque le revenu est constitué par les salaires, on n'admet en principe qu'une compensation partielle du renchérissement*».

Le vent d'austérité qui va souffler sur les services publics genevois aura une conséquence évidente: celle d'une diminution du pouvoir d'achat des employés.

Les prix, eux, ne s'embarrassent pas de consultations démocratiques. ■

Les élections décortiquées

(pi) Depuis seize ans, les analyses Vox décortiquent le comportement des électeurs et des votants après chaque scrutin populaire. Les données concernant les élections au Conseil national d'octobre 1991 viennent de paraître: la publication fourmille de détails et de précisions; elles ne manqueront pas d'intéresser les responsables politiques, qui y trouveront matière à réflexion pour leur prochaine campagne. Travail d'autant plus impressionnant qu'il résulte d'un millier d'interviews seulement, nombre jugé suffisant selon les règles du sondage (un appendice technique renseigne sur la méthode utilisée). Les analyses présentent notamment des tableaux synoptiques des caractéristiques des électeurs des partis les plus importants, sur la base de quatorze critères qui vont du sexe à la zone d'habitat en passant par le «taux» de sédentarité ou le point primaire d'identification au parti. Du pain bénit pour les agences publicitaires chargées de «cibler» une campagne, que ce soit sur son propre électorat ou sur celui d'un parti concurrent.

Nous nous intéresserons plus particulièrement à quelques-unes des conclusions, parfois anecdotiques, de l'étude sur le comportement des électeurs et à l'effet sur le système proportionnel des cantons qui n'élisent que un à trois conseillers nationaux.

L'analyse

● **Mobilisation** – Les grands partis ont étonnamment mieux mobilisé leurs troupes que les petits, ce qui signifie pour ces derniers des possibilités importantes de progression en suscitant une meilleure participation de leurs sympathisants. Ainsi, le taux de «mobilisation» du parti des automobilistes n'atteint que 38% et celui des écologistes 50%. A l'inverse, le PDC et l'UDC

mobilisent les trois-quarts de leurs troupes, alors que le PS se situe entre deux, avec un taux de 67%. Ce relatif désintérêt des membres des petits partis pour leur organisation est partiellement compensé par une mobilisation relativement forte des associations de protection de l'environnement, féministes, etc.

● **Participation** – A la question de savoir si une plus forte participation aux élections changerait la couleur du Par-

lement, les analystes estiment que ce sont les partis ayant un faible taux de mobilisation de leurs sympathisants qui pourraient bénéficier d'une plus grande fréquentation des bureaux de vote: les verts, les automobilistes et les socialistes pourraient donc en être les bénéficiaires.

● **Jeunes électeurs** – Ces mêmes partis sont ceux qui ont le plus profité des nouveaux électeurs de 18/19 ans et de ceux ne votant qu'occasionnellement. Ce groupe constitue un tiers des voix des automobilistes et un cinquième des voix socialistes. Pour les partis bourgeois, ce taux est d'environ un dixième.

● **L'effet de la campagne** – Près de six votants sur dix ont choisi leur camp avant le début de la campagne électorale; cela ne signifie pas qu'elle soit inutile pour ces personnes: elle peut avoir un effet mobilisateur. Ce chiffre devrait s'accroître avec la pratique de plus en plus répandue du vote par correspondance en Suisse alémanique: dans les cantons de Soleure et de Bâle-Campagne, pionniers en la matière, plus de quatre électeurs sur dix qui ont envoyé leur bulletin par la poste. Au niveau suisse, cette pratique touche davantage les socialistes et les écologistes (21%, respectivement 17% de leurs électeurs) que les partis bourgeois (de 8 à 10%). Notons que ces chiffres seraient encore plus élevés si l'on y ajoutait les votes anticipés, qui n'ont pas pu être pris en considération par l'enquête.

● **Information et propagande** – Les élections 1991 confirment le déplacement du débat politique du public au privé. Les électeurs accordent toujours plus d'importance aux discussions sur le lieu de travail et en famille ainsi qu'aux articles et annonces dans les médias. Les envois publicitaires entrent cette année dans la statistique: ils sont davantage appréciés que les contacts directs avec les candidats. La participation aux manifestations électorales comme source de choix est, elle, en baisse.

● **Les slogans ignorés** – On l'a constaté: les slogans électoraux sont souvent interchangeables et permettent rarement une identification claire à un parti. Ce qui se confirme dans le degré de connaissance des slogans, que ce soit par les sympathisants d'un mouvement ou par les votants. La palme de la confusion revient à l'UDC vaudoise dont le

Portraits d'électeurs

Nous avons tiré quelques données des tableaux présentés par l'analyse Vox pour dresser un portrait extrêmement sommaire de l'électorat des principaux partis. Dans les tableaux originaux, les données indiquent un pourcentage de l'électorat qui correspond à un critère; il est ensuite comparé aux chiffres de l'ensemble des personnes ayant le droit de vote. Ainsi, par exemple, 19% des électeurs radicaux habitent une grande ville, contre 29% pour l'ensemble des citoyens actifs.

L'électorat du parti ... est plutôt

	jeune	féminin	urbain	sédentaire
radical	-	-	+	+
PDC	-	+/-	-	++
UDC	+/-	+/-	-	++
automobiliste	++	+/-	++	+/-
socialiste	+	+/-	++	-

- = plutôt faux; - = faux

+ = plutôt juste; ++ = juste (Tableau DP, d'après Analyses Vox)

slogan «Vivre ensemble» n'a été correctement attribué à ce parti que par 1% des votants. Suivent directement les écologistes alémaniques (2%) et les radicaux romands («Les optimistes réalistes», 4%). Seul le slogan des écologistes romands («La terre voterait écologiste») a été attribué à ce parti par plus d'un votant sur deux (51%). Ce taux tombe ensuite à 12%, au profit des radicaux alémaniques.

La proportionnelle compensée

Les analyses Vox donnent aussi quelques éléments pour apprécier l'effet sur

la composition du Parlement des cantons où ne sont élus que un à trois conseillers nationaux. Des voix s'élèvent en effet régulièrement pour dénoncer cette situation qui fausse le système proportionnel: à Zurich (35 conseillers nationaux), il suffit d'obtenir 3% des voix pour décrocher un siège; dans le canton de Vaud (17 conseillers nationaux) 5% suffisent, alors qu'il faut 25% des voix à Schwytz (3 sièges), 33% dans quatre cantons n'ayant que deux sièges et plus de la moitié dans cinq cantons n'ayant droit qu'à un seul conseiller national.

Si l'on admet qu'il faut au moins cinq candidats pour garantir le bon fonctionnement du système proportionnel (17% des voix garantissent un siège), ce sont dix cantons qui devraient se grou-

per entre eux ou avec d'autres pour composer des cercles électoraux suffisamment peuplés. Ils disposent ensemble de seize conseillers nationaux: 6 PDC, 6 radicaux, 3 socialistes et 1 membre du groupe évangélique/in-dépendant. Cette répartition confirme l'avantage que retirent les partis majoritaires de ce système: radicaux et démocrates-chrétiens obtiennent dans ces dix cantons une représentation environ deux fois plus importante proportionnellement que celle dont ils disposent pour l'ensemble du pays. Par ailleurs le nombre de listes en concurrence est proportionnel au nombre de sièges dont dispose le canton (voir le tableau ci-dessous). Enfin, dans quatre cantons, on peut estimer que d'autres partis auraient obtenu des sièges s'il avait suffi de 17% des voix: deux seraient revenus au parti socialiste, un à l'UDC et un au PDC. L'influence d'un élargissement des cercles électoraux pour ces cantons serait toutefois limité puisque leur députation ne représente que 8% du poids du Conseil national. Tout au plus les socialistes, les verts et l'UDC gagneraient chacun un ou deux sièges au détriment des radicaux et des démocrates-chrétiens. Par contre, les électeurs de ces cantons auraient le choix entre davantage de listes. ■

Claude Longchamp, Sibylle Hardmeier: *Analyse des élections au Conseil national 1991*. Université de Berne, Centre de recherche en politique suisse, Neubrückstr. 10, 3012 Berne.

Sièges au Conseil national, listes et candidats dans les cantons en 1991

	nombre de sièges	% pour 1 siège	nombre de listes	candidats	partis repr. au Parlement
ZH	35	3	34	814	10
BE	29	3	27	571	9
VD	17	5	14	175	6
AG	14	7	14	153	7
SG	12	8	10	116	6
GE	11	8	17	115	6
LU	9	10	8	57	4
TI	8	11	10	64	4
VS	7	13	9	40	3
SO	7	13	13	67	4
BL	7	13	9	59	5
FR	6	14	10	58	3
TG	6	14	12	67	5
BS	6	14	16	78	5
GR	5	17	9	41	4
NE	5	17	7	31	3
SZ	3	25	8	19	3
SH	2	33	6	12	2
ZG	2	33	5	8	2
JU	2	33	6	12	2
AR	2	33	4	4	2
GL	1	50	2	2	1
UR	1	50	1	1	1
NW	1	50	1	1	1
OW	1	50	1	1	1
AI	1	50	2	2	1

Le canton de Zurich dispose de 35 sièges au Conseil national; un parti doit donc obtenir environ 3% des voix pour avoir droit à un député; 34 listes ont été déposées pour un total de 814 candidats; 10 partis ont obtenu au moins un siège. (Tableau: Analyses Vox.)

Le document Vox contient une partie technique qui donne tous les renseignements utiles sur la manière dont s'est effectué le travail des chercheurs. Leur enquête repose sur des interviews effectuées après les votations; elle correspond donc à des comportements effectifs, au contraire des sondages qui sont basés sur des intentions de vote dont on ne sait pas si elles sont exprimées par des personnes qui iront réellement voter.

Elle a toutefois ses limites: la Suisse italienne ne forme pas un groupe assez important pour être prise en considération en tant que telle. De même que les libéraux, insuffisamment répartis sur le territoire, qui n'ont donc pas droit au tableau synoptique de leur électorat.

L'INVITÉ DE DP

Ordnungspolitik

Jean-Pierre Ghelfi

économiste et député au Grand Conseil neuchâtelois

Ordnungspolitik est le terme utilisé par le rapport de Pury (voir DP n° 1087) qui plaide en faveur d'une «libéralisation radicale» de notre économie. Ce mot est tellement intraduisible en français que le préambule dudit rapport parle de «renouveler entièrement notre "Ordnungspolitik"».

Pour *Ordnung*, nous avons le choix entre état, règlement, statut, disposition et ordre. D'où par exemple *bestehende Ordnung* pour ordre établi ou *öffentliche Ordnung* pour ordre public. Mais avec le suffixe *politik*, le Larousse allemand-français ne propose rien, qui passe de *Ordnungsmässigkeit* (régularité) à *Ordnungsruf* (appel à l'ordre).

Le fait que cette *Ordnungspolitik* n'ait apparemment pas d'équivalent français est non seulement frustrant pour les Romands, il conduit aussi à se demander si les Allemaniques sont plus au clair que nous sur

le contenu de ce «concept». La transcription proposée par Jean-Pascal Delamuraz dans son rapport au Conseil fédéral sur la «Revitalisation de l'économie suisse», qui est la copie quasi-conforme du texte de Pury, retient le terme de «conditions-cadre». Ce qui ne nous avance guère puisque cette expression est aussi indéfinie que celle de «flexibilité» que l'on retrouvait à tout bout de champ il y a quelques années. Ce préambule, moins pour ironiser sur les lacunes linguistiques des dirigeants de l'économie et de la politique, que pour rappeler le fait que la précision du langage est la condition nécessaire, mais pas toujours suffisante, d'une pensée rationnelle.

Car la raison, qui amène certains à prétendre aujourd'hui que l'économie suisse souffre de défauts structurels graves qui compromettent son avenir et qu'en conséquence une «libéralisation radicale» est indispensable, devrait aussi être capable d'expliquer pourquoi et comment, avec une situation institutionnelle identique, nous avons enregistré entre 1983 et 1990 une très longue période d'expansion économique. Ce que cette raison ne fait pas, ce qui permet donc de douter qu'elle soit vraiment raisonnable.

La déréglementation, la panacée

L'environnement international a changé, nous dira-t-on. Mais plus précisément ? La récession actuelle semble, avec le recul, être principalement la conséquence sans doute inévitable des exubérances spéculatives, boursières et foncières, qui ont saisi les pays développés durant les années quatre-vingt. Exubérances qui sont elles-mêmes la conséquence de la déréglementation des marchés financiers.

En présentant le rapport annuel de la Banque des règlements internationaux (BRI), qui est en quelque sorte la banque des banques centrales, son président Bengt Dennis n'a pas confondu les causes et les effets: «un environnement libéralisé et plus concurrentiel requiert un renforcement de la réglementation».

Voilà qui sonne curieusement à un moment où il est devenu habituel de dénoncer les excès réglementaires (mais dans quel pays ne dit-on pas la même chose ?) qui seraient à l'origine de toutes les difficultés des entreprises suisses à soutenir la concurrence étrangère.

En réalité, les problèmes de l'économie suisse ont des origines plus lointaines et plus profondes. Ce sont en particulier la politique de la main-d'œuvre étrangère qui contribue au maintien de structures dépassées, les pratiques cartellaires et le protectionnisme agricole qui renchérissent excessivement les prix et les coûts, le fédéralisme aussi qui favorise la création de marchés régionaux peu compétitifs. Que des réformes soient envisagées dans ces domaines est d'autant moins original que le traité sur l'Espace économique européen y pourvoit déjà amplement.

Démantèlement

Mais qu'à partir de ces réflexions élémentaires bien que tardives sur l'économie les rapports de Pury et Delamuraz envisagent des mesures visant à démanteler la protection des locataires et à supprimer toutes les prescriptions relatives au temps de travail, révèle que l'*Ordnungspolitik* n'a pas seulement pour objectif d'améliorer la compétitivité de l'économie, mais aussi d'engager un processus de démantèlement social. Lequel cadre mal avec les intentions proclamées par le traité sur l'Espace économique européen dont le préambule comporte cet engagement: «Les parties contractantes (...) conscientes de l'importance du développement de la dimension sociale, y compris l'égalité de traitement entre hommes et femmes, de l'Espace économique européen et souhaitant assurer le progrès économique et social et l'encouragement du plein emploi, de l'amélioration du niveau de vie et de meilleures conditions de travail dans l'Espace économique européen (...)».

Le processus d'intégration européenne n'est pas exclusivement économique. Il est aussi social. Et le déficit de l'*Ordnungspolitik* n'est pas que linguistique. ■

EN BREF

Depuis la révision partielle de la Constitution française «la langue de la République est le français» (Article 1er A). Un premier projet, dénoncé par les pays francophones, stipulait: «Le français est la langue de la République». Quand l'ordre des mots trahit la possessivité des auteurs...

Selon Associated Press, les élèves bretons qui suivent un enseignement dans leur langue et en français deviennent de parfaits bilingues et acquièrent une meilleure connaissance du français que leurs camarades exclusivement francophones.

Pour la première fois depuis trente ans, la population de la ville de Berne a légèrement augmenté en 1991. Le nombre d'habitants à la fin de l'année passée (133 343) correspond approximativement à celui de 1943. Le maximum avait été atteint en 1963, avec 165 768 habitants.

DP estival

Traditionnellement, DP espace ses parutions durant l'été. Les prochains numéros paraîtront donc aux dates suivantes:

DP n° 1091: 16 juillet

DP n° 1092: 6 août

DP n° 1093: 27 août

Nous souhaitons de bonnes vacances à tous nos lecteurs.

COURRIER

Europe: débat de fond

J'ai trouvé très éclairant l'article de Laurent Rebeaud (DP n° 1082) expliquant l'option de l'intégration européenne par un parti pris d'ordre culturel. En effet, si j'apprécie DP pour son approche nuancée et critique de sujets de tout genre, je m'étonne régulièrement de l'absence de cette qualité dès que sont abordés les projets d'intégration actuels (EEE, adhésion à la CE, UEM — Union économique et monétaire). Sans aucune investigation préalable, l'adoption de l'intégration est présentée comme un impératif, son refus témoignant même de mauvaise foi.

On sait pourtant que l'intégration telle qu'elle est conçue à Bruxelles implique un rapport entre pouvoir économique et contrôle public qui a fortement tendance à limiter ce dernier. Ainsi on retrouve, derrière l'étiquette Europe, les mêmes questions qui sont chères à DP au niveau local, vaudois, ou fédéral. Le «domaine public» y est en cause, et même dans une large mesure.

Je vous prie donc d'entrer en matière concrètement, et d'engager une discussion sur les présuppositions théoriques comme sur les conséquences pratiques qu'une intégration à la bruxelloise ne manquera pas d'entraîner en Suisse romande. Pour cela, on peut s'inspirer, par exemple, du débat danois préalable au vote du 2 juin, qui m'a impressionné par sa qualité comme par l'étendue des sujets couverts (dans le quotidien *Information* de Copenhague, notamment). Notons, du côté «théorique», des sujets comme le conflit de compétences entre droit constitutionnel et traités multilatéraux impliquant un transfert de souveraineté, les difficultés de légitimation politique du nouveau pouvoir central, le problème de la représentation des petits pays dans ces institutions, les conséquences de l'éloignement de ces centres de décision sur l'engagement des citoyens (...). Ou encore, du côté «pratique», l'euro-compatibilité de systèmes en vigueur en matière de sécurité sociale, de subventions aux activités culturelles, de modalités de financement des coopératives. (...)

Certes, lancer une discussion approfondie prend plus de temps que nous n'en avons eu depuis que la Suisse s'est approchée de la CE. Mais cette discussion doit avoir lieu. (Cela vaut également, soit dit en passant, pour les autres candidats à la

CE). Une telle réflexion amènerait peut-être à la pondération des réflexes de parti pris culturel et à la découverte de points communs, notamment en ce qui concerne la culture politique, avec non seulement nos voisins francophones, mais encore avec la tradition sociale et écologique des pays scandinaves ou de l'Autriche, qui risque d'être balayée par le souffle d'euro-libéralisme actuel.

Johannes Gielge,
Vienne

Mythes (suite)

Dans sa réponse à Gabriel Bittar au sujet de son article «Le Paradis perdu des écologistes», Isabelle Zuppiger transpose le débat d'idées au sujet des écologistes et, de façon plus générale, du rapport de l'homme avec la nature et la science, sur un terrain d'ordre personnel. En effet, elle ne répond pas aux arguments avancés mais cherche à attaquer la personnalité de l'auteur, en extrapolant ses dires et en le présentant comme une sorte de Dr Jekyll. Rien dans l'article incriminé ne permet une telle interprétation. Ayant eu recours à plusieurs reprises aux connaissances scientifiques de G. Bittar, pour des raisons professionnelles, je pense pouvoir affirmer qu'il est le premier à se méfier du bien-fondé des résultats de certains travaux scientifiques. Il est lui-même particulièrement bien placé professionnellement (statisticien-informaticien et biochimiste) pour savoir qu'il faut vérifier toute donnée dix fois plutôt qu'une. De plus, G. Bittar ne se fait aucune illusion sur une pseudo-

intégrité naturelle des êtres humains, quels qu'ils soient.

I. Zuppiger calomnie ensuite G. Bittar en affirmant qu'il procède dans le cadre de son travail à des «manipulations quasi illimitées sur les gènes de tout être vivant». Ce faisant, elle fait preuve de sa méconnaissance du sujet, ou d'une mauvaise foi dangereusement manipulatrice de l'opinion publique. L'objet de la recherche de G. Bittar est l'évolution génétique à travers les temps. Il ne procède pas à des «manipulations génétiques», même s'il considère ce type de recherche comme indispensable, toutefois certainement pas en procédant de façon «illimitée», comme le déclare gratuitement I. Zuppiger.

Quant au dernier mythe qu'elle cherche à coller à G. Bittar (vouloir être en dehors de la nature), si elle avait lu attentivement son article, elle se serait aperçue que celui-ci ne fait que déclarer que l'homme «a pour spécificité de se sentir et de se vouloir en dehors de la nature», ce qui ne revient pas au même que de dire qu'il l'est. En tant qu'«animal», il est bien évidemment partie intégrante de cette nature. Par contre, il est difficile d'ignorer qu'il a toujours cherché à s'en affranchir et que ce désir a été source à la fois de progrès et de terribles destructions. Vouloir que la science établisse des liens d'amitié avec la nature, comme le propose G. Bittar, paraît positif, si l'on considère qu'une amitié se construit sur le respect, la liberté et la responsabilité. Il est difficile de voir en quoi la tenue de tels propos pourrait froisser quiconque se dit écologiste ou préoccupé de questions environnementales.

Roddy Tschan,
Genève

MÉDIAS

Les candidats à une école de journalisme à Hambourg avaient à répondre à la question suivante lors des épreuves d'admission: comment les Français appellent-ils le *Genfersee* et comment les Anglais nomment-ils le *Bodensee*? La réponse exacte est: Lac Léman/Lake of Constance.

Le réseau de presse World Media créé par *Libération*, comprend vingt-trois journaux de vingt-deux pays. Seule la Suisse y est représentée par deux journaux, *L'Hebdo* et le *Tages Anzeiger*. La Belgique n'est représentée que par un titre, en français.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Frances Trezevant Honegger (fth)

Forum: Jean-Pierre Ghelfi

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Jean-Luc Seylaz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

René Longet: la passion du politique

A quarante ans à peine, René Longet peut faire le bilan — provisoire espérons-le — de vingt années d'activités politiques. Non pas un bilan amer, malgré son échec aux dernières élections fédérales, mais un regard sur le passé tout entier préoccupé du présent. Tout au long des 200 pages qui regroupent les textes les plus divers, le militant socialiste et écologiste développe les éléments d'une analyse qui ont guidé son action. Et cette analyse, nourrie de l'observation attentive et précise de la réalité et solidement arrimée aux valeurs de la justice sociale et des droits de l'homme, tient le coup. Plus même, en contre-point de la déliquescence des idéologies, elle apparaît comme un repère crédible pour l'action à venir.

René Longet ne manque pas de courage: à l'heure où le crédit de la politique et des politiciens est au plus bas, il ambitionne de réhabiliter le politique, défini comme une dimension essentielle de l'être humain, puisque c'est l'action par laquelle l'homme façonne son avenir et la collectivité établit le délicat équilibre entre l'individuel et le social. Il n'en méprise pas pour autant la politique, cette «occupation des lieux de pouvoirs» lourde de contraintes «désespérantes et complexes» mais indispensable si l'on veut échapper à l'impuissance.

Ce qui frappe au premier chef lorsqu'on parcourt cet ouvrage, c'est la grande diversité des sujets abordés: la réforme du Parlement aussi bien que le droit de la langue et le droit foncier, les conditions de travail et les assurances sociales, la politique de la santé et l'agriculture, les taux hypothécaires et la construction européenne, les problèmes complexes de la science et de la culture, le racisme et les droits de l'homme, l'armée, les exportations d'armes et l'objection de conscience.

Cette énumération pourrait faire penser à cette espèce de politicien touche-à-tout, prompt à s'exprimer pour se rappeler au bon souvenir de ses électeurs. Lisez donc les textes de Longet: nulle superficialité, nul effet de manche mais des connaissances solides, le souci constant de relier les phénomènes, de les mettre en perspective éthi-

que. Le courage aussi de sortir des sentiers battus, d'affronter le paradoxe alors que les clivages politiques servent si souvent d'oreiller de paresse intellectuelle: voyez l'initiative «Pour une Suisse sans armée» à laquelle Longet a opposé un non antimilitariste. Un engagement sans calcul enfin qui le conduit à ne négliger aucun moyen de communiquer: le bulletin confidentiel de la section socialiste de quartier, comme la grande presse quotidienne, *Domaine public* aussi bien que le journal de l'Agence économique et financière. En dernier recours, lorsque tous les arguments sont épuisés, il est d'usage de reprocher aux écologistes d'être les défenseurs obsédés d'une seule cause, l'environnement, quitte à ignorer l'espèce humaine. En manifestant à la fois la diversité de ses intérêts, l'unité de sa pensée et la permanence des valeurs qui motivent son action, en cherchant inlassablement des ponts entre l'économie, le social et les équilibres naturels, René Longet fait la preuve que l'écologie est véritablement un humanisme et non une mode passagère d'enfants gâtés qui crachent dans la soupe.

Jean-Daniel Delley

René Longet: Au-delà des apparences — textes politiques, Georg éditeur, Genève 1992.

HUMEUR

La curieuse mode des conditions-cadre

(jg) L'an passé, l'éthique était le mot à la mode dans les entreprises. Plus de crocs-en-jambe, respect du client et du concurrent; le monde impitoyable du marché se transformait en Disneyland. Cette année, il n'y en a plus que pour les *conditions-cadre*. C'est comme la subsidiarité en politique, le terme est devenu incontournable. Que sont les *conditions-cadre*? D'abord une traduction littérale de *Rahmenbedingungen*. Au fond, ce sont les contraintes générales dans lesquelles se meut l'économie d'un pays donné. Et il est de bon ton d'affirmer qu'en Suisse elles se sont bien dégradées.

Un exemple: prenez le F/A-18. L'affrontement Est-Ouest, la menace communiste constituaient les conditions-

cadre qui justifiaient l'achat d'avions de combat très coûteux. Cet excellent environnement s'est aujourd'hui dégradé et l'achat des F/A-18 devient plus difficile à réaliser. L'amélioration des conditions-cadre passe donc par le rétablissement de quelques régimes menaçants à l'est de l'Europe. Comment? C'est un mauvais exemple?

Le droit de timbre fait partie de ces conditions-cadre très pénalisantes pour la place financière suisse. En le supprimant, l'attractivité et la compétitivité de nos établissements bancaires s'en trouveront renforcées. La preuve: le bénéfice des grandes banques est en chute libre. Pardon? Je me suis trompé? L'an passé, les trois sœurs ont réalisé des bénéfiques records?

Autre exemple, les montres. Les conditions-cadre de l'horlogerie sont mauvaises. La main-d'œuvre est trop coûteuse dans notre pays. On ne peut guère y fabriquer que des montres de luxe, du haut de gamme. Pour faire de la production de masse il faudrait retrouver des horaires plus longs et des salaires plus bas. Une autre solution serait d'utiliser le potentiel de créativité de nos graphistes, de s'appuyer sur les compétences de nos ingénieurs pour rationaliser au mieux la production. Mais il ne faut pas rêver... Vous dites? La Swatch?

L'arrêté sur la viticulture, qu'en dites-vous? La complaisance dont nos viticulteurs ont toujours bénéficié, les subventions qui leur ont été versées sans compter, les contingents à l'importation et *tutti quanti* leur ont permis de se tapisser une niche douillette avec des prix élevés dont le consommateur faisait les frais. Aujourd'hui c'est fini. Le rétablissement de conditions-cadre favorisant la concurrence va leur rendre la vie plus difficile et sera tout bénéfice pour les clients. Quoi? Il ne faut pas dire que ce sont justement les défenseurs du protectionnisme viticole qui se plaignent aujourd'hui des conditions-cadre et que nos vignerons ont toujours voté pour des formations politiques qui maintenant les laissent tomber?

De toute façon, nous parlons d'une mode. On ne va tout de même pas exiger qu'elle corresponde à une réalité. Voici la nouvelle éthique du capitalisme: si je réussis dans les affaires, c'est grâce à mon sens des responsabilités, aux risques que j'ai assumés et à ma capacité d'innovation; si j'échoue, je n'y suis pour rien, c'est encore de la faute des conditions-cadre! ■